Nations Unies S/PV.6786



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6786e séance
Mardi 12 juin 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Li Baodong	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Mbeou

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, qui prendra la parole en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Osorio.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), en application du paragraphe 18 h) de la même résolution. Ce rapport couvre la période allant du 21 mars au 11 juin 2012.

Durant la période considérée, le Comité a tenu des consultations le 1er juin. Il a également continué de s'acquitter de ses tâches en ayant des échanges officieux et en recourant à la procédure d'approbation tacite prévue au paragraphe 15 des directives régissant la conduite de ses travaux.

Au cours des consultations tenues le 1er juin, la Coordonnatrice du Groupe d'experts a présenté au Comité un exposé sur le rapport final du Groupe publié en 2012 (S/2012/395). À cet égard, elle a souligné que le Groupe d'experts était parvenu à la conclusion que si les sanctions se sont avérées efficaces en vue de freiner le programme nucléaire et le programme de missiles balistiques de la République islamique d'Iran, qui sont tous les deux interdits, en augmentant le coût d'acquisition de certains articles, elles n'ont pas encore contraint ce pays à accepter une solution négociée. La Coordinatrice a également souligné que les résolutions du Conseil de sécurité par les États ne sont pas scrupuleusement appliquées et a recommandé que soit rappelée à tous les États la nécessité de signaler les cas de non-respect de ces résolutions. Elle a par ailleurs passé en revue les activités de sensibilisation menées récemment par le Groupe, notamment la tenue de consultations avec les États et la participation à des conférences et des séminaires. S'agissant des recommandations et conclusions qui figurent dans le rapport et de leur utilité pour les 19 États Membres de l'ONU, la Coordinatrice a exprimé l'espoir que le Comité autorisera la publication de ce rapport.

Le rapport final du Groupe d'experts a été accueilli favorablement par le Comité, dont certains membres ont souligné qu'il est de très bonne qualité, qu'il s'appuie sur des recherches approfondies et observe des normes méthodologiques élevées. Plusieurs membres du Comité ont demandé à ce que le Comité assure un suivi des rapports en procédant à un examen périodique des noms de personnes et d'entités nouvellement inscrites sur la liste; en publiant des notes d'orientation pour la mise en œuvre des résolutions; et en publiant les rapports le plus rapidement possible. D'autres membres du Comité ont souligné combien il était nécessaire que le Groupe continue à travailler dans le cadre de son mandat. Plusieurs membres ont demandé au Président d'organiser sans tarder une réunion d'information ouverte, avec la participation du Groupe. Compte tenu des liens existant avec les autres régimes de sanctions, plusieurs membres du Comité ont suggéré que le Groupe analyse les synergies potentielles avec les autres groupes d'experts.

Au cours de la période considérée, le Comité a accepté d'inscrire sur la liste des personnes et entités visées par les sanctions adoptées par l'ONU les noms de deux personnes et d'une entité impliquées dans des incidents de non-respect signalés au Comité et sur lesquels a enquêté le Groupe d'experts. Le 24 mai 2012, le Comité a envoyé une note verbale à tous les États Membres pour les informer de ces nouvelles inscriptions. Le Comité continuera de s'acquitter de son mandat comme il conviendra.

Le Comité a reçu un certain nombre de communications relatives à l'application des mesures pertinentes du Conseil de sécurité. Un État Membre a transmis le 21 mai un rapport concernant les cargaisons confisquées par ses autorités durant le premier trimestre de 2012 et les mesures adoptées

> « pour prévenir le transit en direction et en provenance de la République islamique d'Iran de cargaisons dont on soupçonne qu'elles contiennent des articles interdits qui pourraient être utilisés dans le cadre des programmes nucléaire et de missiles de l'Iran ».

Le Comité, avec l'aide du Groupe d'experts, assure le suivi de cette communication.

Un autre État a demandé qu'il soit précisé si une certaine personne de nationalité iranienne est la même personne dont le nom est inscrit sur la liste récapitulative du Comité. Un troisième État a demandé si certains articles pourraient contribuer au développement de technologies visant à appuyer les activités nucléaires stratégiques de la

République islamique d'Iran en matière de prolifération. Enfin, un État a demandé des conseils concernant la portée et l'application des mesures de gel des actifs imposées par le Conseil dans ses résolutions relatives à la République islamique d'Iran. Dans chacun de ces cas, le Comité est en train de recueillir des informations auprès de ses membres pour préparer ses réponses.

S'agissant des incidents signalés, le 23 mars, le Comité a envoyé des lettres à six États Membres concernant un cas déjà signalé d'inspection et de saisie d'un conteneur à bord du *MS Finland* le 28 août 2010. Le Comité a reçu des communications relatives à cette affaire de transfert d'armes et de matériel connexe de la République islamique d'Iran vers la République arabe syrienne. En réponse à la lettre dans laquelle le Comité lui demandait des informations supplémentaires concernant sa participation à cet incident, la République arabe syrienne a nié que ces articles avaient pour destination un de ses ports. Un autre État a informé le Comité qu'il continuait de recueillir des informations concernant cette cargaison et l'entreprise impliquée, et a demandé un report de la date fixée pour leur présentation.

Avec l'aide du Groupe d'experts, le Comité a répondu à une requête générale envoyée par le Council of Bureaux, qui représente la *International Association of National Motor Insurers'* Bureaux, concernant les sanctions et leur application.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu trois notes verbales envoyées par un État Membre, qui contiennent des notifications faisant référence au paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006) et au paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007), concernant les paiements effectués au titre d'un contrat conclu avant l'inscription d'une personne ou d'une entité.

Le 29 mars, le Comité a adopté son rapport final pour 2011.

Le Comité, avec la participation du Groupe d'experts, organisera dans l'après-midi du 9 juillet, dans la salle de conférence 5, la séance d'information qui avait été annoncée. L'objectif de cette séance est de présenter les mandats et les activités du Comité et du Groupe et de répondre à d'éventuelles questions. Les missions auprès de l'Organisation des Nations Unies seront tenues informées de cet événement en temps opportun.

S'agissant des activités du Groupe d'experts, celui-ci a présenté au Comité un rapport concernant une violation déjà signalée. Comme cela a déjà été mentionné, le Groupe a par ailleurs présenté son rapport final le 9 mai, conformément au paragraphe 2 de la résolution 1984 (2011). Le rapport final a été publié en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2012/395. Je tiens également à rappeler que dans sa résolution 2049 (2012), adoptée le 7 juin, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 9 juillet 2013.

Pour ce qui est de l'application des sanctions au niveau national, je tiens à signaler que le 30 avril, le Groupe d'experts a transmis au Comité, conformément au paragraphe 1 b) i) du programme de travail du Comité, une évaluation trimestrielle des rapports concernant l'application des sanctions présentés par les États Membres conformément au paragraphe 31 de la résolution 1929 (2010), pour la période allant du 1er février au 30 avril 2012.

À ce même sujet, il m'est agréable d'indiquer que, durant la période considérée, le Comité a reçu des communications du Viet Nam et du Luxembourg dans lesquelles ces pays transmettent leurs rapports respectifs sur l'application de la résolution 1929 (2010). Sur cette note, je conclus mon rapport.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie S. E. l'Ambassadeur Osorio pour son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration. Je tiens à prier les membres de limiter la durée de leur intervention à un maximum de cinq minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute la diligence voulue.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour l'Ambassadeur Osorio pour son exposé aujourd'hui. Au cours des trois derniers mois, nous avons obtenu des faits nouveaux nous ont rappelé que le programme nucléaire que l'Iran mène dans l'illégalité reste l'une des plus graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales dont le Conseil soit saisi.

Depuis notre dernière séance sur le sujet (voir S/PV.6737), le Directeur général de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) a de nouveau signalé que, en violation des multiples résolutions du Conseil, l'Iran continue d'étendre et d'accélérer ses activités, pourtant interdites, d'enrichissement de l'uranium et ses travaux liés à l'eau lourde. L'Iran continue d'installer des centrifugeuses à Natanz et dans la centrale d'enrichissement de combustible de Fardow, près de Qom, deux installations auparavant clandestines. L'Iran continue d'accumuler des stocks d'uranium faiblement enrichis suffisants pour fabriquer plusieurs armes nucléaires s'ils sont enrichis à des niveaux supérieurs. L'Iran continue d'enrichir l'uranium à près de 20 %, un niveau qui le rapproche d'une qualité militaire, et dans des quantités qui dépassent ses besoins déclarés.

Ces faits nouveaux survenus au plan technique suffisent à susciter l'inquiétude. Mais les préoccupations de la communauté internationale sont accentuées par le refus persistant que l'Iran oppose aux demandes de l'AIEA d'accéder aux sites, documents et personnels nécessaires pour régler les questions en suspens concernant la dimension potentiellement militaire du programme nucléaire iranien.

Nous nous félicitons que des discussions en cours entre l'AIEA et l'Iran. Mais ces discussions doivent porter leurs fruits, à l'inverse des pourparlers similaires tenus par le passé. Nous regrettons qu'à ce jour, l'Iran n'ait pas appliqué l'accord selon lequel il aurait accepté l'approche structurée de l'AIEA visant à apaiser les inquiétudes de cette dernière s'agissant de la dimension potentiellement militaire du programme nucléaire iranien. Le succès de cette approche ne pourra être mesuré et défini qu'à l'aune des actions concrètes de l'Iran. Il ne suffit pas de signer un document. L'Iran doit prendre les mesures nécessaires pour régler les questions de longue date que pose son programme nucléaire, et ce, sans plus attendre.

Ces faits nouveaux nous rappellent que les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) continuent de revêtir une grande importance. Nous appuyons sans réserve la décision prise le mois dernier par le Comité d'imposer des sanctions ciblées à deux individus membres du Corps des gardiens de la révolution islamique, et à une entité impliquée dans la contrebande d'armes. Cette décision envoie un signal sans ambiguïté selon lequel ceux qui concourent au contournement des sanctions auront à subir les conséquences de leurs actes. Nous exhortons le Comité à faire davantage de notifications de ce genre à l'avenir.

Nous félicitons également le Groupe d'experts sur les sanctions imposées à l'Iran pour son excellent travail et saluons le renouvellement, le mois dernier, du mandat annuel du Groupe d'experts. Le Groupe d'experts a récemment produit un rapport final très bien documenté (S/2012/395). Il continue d'appliquer des normes méthodologiques strictes et s'est acquitté de son mandat avec professionnalisme.

Nous prenons note avec une grande inquiétude de la déclaration récente par le Groupe d'experts, selon lequel la Syrie est un élément central des transferts d'armes illégaux de l'Iran. Cette conclusion est d'autant plus préoccupante à la lumière des actes de violence récemment perpétrés contre le peuple syrien. Ces deux dernières années, le Groupe d'experts a accumulé de nombreuses preuves du rôle de la Syrie, qui a à maintes reprises enfreint les sanctions imposées contre l'Iran par les Nations Unies. Le refus de la Syrie de s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de l'Organisation est une question cruciale sur laquelle le Conseil doit se pencher.

Nous prenons également note des informations troublantes concernant la poursuite par l'Iran de tirs recourant à la technologie des missiles balistiques, en violation du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010). La poursuite des activités de l'Iran liées aux missiles, ainsi que ses liens avec les activités interdites de la Corée du Nord liées aux missiles balistiques, méritent d'être étudiées plus avant.

Les États-Unis restent déterminés à empêcher l'Iran de se doter de l'arme nucléaire, et nous demeurons résolus à adopter une approche globale à double voie, qui allie pression et action diplomatique.

Depuis la dernière séance du Conseil sur le sujet, le groupe des cinq membres permanents plus un (P5+1) et l'Iran ont tenu deux séries de pourparlers : d'abord, le 14 avril à Istanbul, et ensuite les 23 et 24 mai à Bagdad. Les préparatifs sont en cours pour une troisième série de pourparlers, qui se tiendra à Moscou la semaine prochaine.

À Bagdad, conformément à l'accord conclu à Istanbul, le groupe P5+1 a énoncé des propositions claires visant à régler la question nucléaire iranienne en commençant par des mesures de confiance. Parmi ces propositions, il y a celles relatives à l'installation d'enrichissement précédemment non déclarée de Fordow et à tous les aspects de l'enrichissement à près de 20 % atteint par l'Iran.

Nous avons également présenté des idées sur les mesures réciproques que nous serions prêts à prendre. Nous avons maintes fois déclaré que la voie diplomatique ne pouvait rester ouverte indéfiniment. Nous avons cherché à convaincre l'Iran de l'urgence de la situation et avons clairement fait valoir que nous n'étions pas prêts à entamer un processus de pourparlers interminables qui ne donnerait aucun résultat concret.

C'est avec fermeté, sans équivoque et dans un esprit uni que nous continuons de rechercher un règlement par voie diplomatique des préoccupations que suscite le programme nucléaire iranien. Le groupe P5+1 est prêt à engager des négociations sérieuses. Nous espérons que l'Iran décidera de prendre des mesures concrètes pour dissiper les inquiétudes de la communauté internationale.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), M. Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, pour son exposé sur les travaux du Comité.

Pendant la période considérée, le Comité a continué de s'acquitter activement des tâches qui lui ont été attribuées. Au regard de la nature hautement sensible de la question des sanctions, il est particulièrement important que le Comité agisse de manière équilibrée et objective, sans outrepasser son mandat. Il doit continuer sur cette voie à l'avenir.

Nous prenons acte d'un certain progrès dans le travail du Groupe d'experts du Comité. Le dernier rapport du Groupe d'experts (S/2012/395) semble plus équilibré que les documents précédents, tandis que la majorité des recommandations est globalement conforme au mandat prescrit. Il est important que les experts fondent leurs activités sur des bases impartiales et indépendantes, en ne recourant qu'à des sources fiables et à des informations crédibles.

La Russie respecte pleinement toutes les sanctions du Conseil de sécurité contre l'Iran. Cela étant, nous estimons que l'efficacité du régime de sanctions et, globalement, la nature collective et unie des actions de la communauté internationale sur les questions en suspens concernant le programme nucléaire iranien sont entravées par des restrictions unilatérales supplémentaires.

Dans un certain nombre de cas, les sanctions peuvent avoir un effet extraterritorial, ce qui est catégoriquement inacceptable au regard du droit international. Les membres de la communauté internationale doivent respecter scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et pas les enfreindre.

La Russie a toujours souhaité que la solution aux questions liées au programme nucléaire iranien soit basée exclusivement sur des méthodes politiques et diplomatiques mutuelles, mises en œuvre progressivement et dans le respect des intérêts de tous les participants aux négociations. Les six négociateurs internationaux ont chacun fait des propositions concrètes concernant le programme nucléaire iranien, lesquelles ont été soumises à l'Iran pendant le cycle de négociations de Bagdad, les 23 et 24 mai. Nous sommes convaincus que la réunion qui se tiendra à Moscou les 18 et 19 juin marquera le début d'un examen complet de ces propositions. Nous sommes convaincus que toutes les délégations, notamment la délégation iranienne, se rendront dans la capitale russe prêtes à engager un dialogue constructif qui nous permettra d'obtenir des résultats positifs, parmi lesquels une convergence progressive des positions individuelles et des progrès supplémentaires sur la voie du règlement des différends existants.

Nous avons bien évidemment conscience que nous ne pourrons pas, à Moscou, nous accorder sur toutes les questions concernant toutes les parties, mais nous pensons que le processus de négociation doit impérativement se poursuivre au-delà de la prochaine série de pourparlers.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour l'Ambassadeur Osorio de son exposé.

Le programme nucléaire iranien reste une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Les E3+3 continuent de rechercher une solution diplomatique aux problèmes liés au programme nucléaire de l'Iran. Nous avons participé à de nouveaux cycles de négociations, à Istanbul et à Bagdad. Nous avons convenu avec l'Iran que la prochaine série de pourparlers se tiendrait à Moscou les 18 et 19 juin. Selon nous, la réunion de Moscou devrait permettre de faire des avancées importantes.

Mais la tenue de réunions n'est pas une fin en soi. Nous demandons à l'Iran d'engager sérieusement des discussions véritables sur des mesures concrètes visant à rétablir la confiance dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Il incombe maintenant à l'Iran de saisir cette occasion et de faire avancer ces négociations dans un esprit constructif.

Nous sommes très préoccupés par le fait que l'Iran a très peu coopéré jusque-là, malgré les nombreux efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le dernier cycle de pourparlers entre l'AIEA et l'Iran n'a abouti à aucun résultat concret. La question de l'accès au site de Parchin n'a toujours pas été réglée. Nous regrettons également que l'Iran continue d'intensifier ses activités d'enrichissement de l'uranium dans ses installations de Fordou et de Natanz, comme il est indiqué dans des rapports de l'AIEA. Il demeure essentiel que l'Iran renforce sa coopération avec l'Agence afin de régler toutes les questions de fond en suspens.

Dans ce contexte, il est essentiel que tous les États Membres appliquent scrupuleusement le régime de sanctions. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et son groupe d'experts ont un rôle important à jouer à cet égard. La semaine dernière, le Conseil a voté à l'unanimité la prorogation du mandat du Groupe pour une année supplémentaire. Le fait que les 15 membres ont voté pour cette prorogation démontre qu'ils appuient pleinement les travaux du Groupe.

Nous accueillons avec satisfaction le dernier rapport du Groupe d'experts (S/2012/395). Nous considérons qu'il est instructif et bien documenté et devrait aider les États Membres à appliquer la résolution. Le Conseil a distribué ce rapport final à tous les États Membres. Cette mesure est importante, non seulement pour des raisons de transparence mais aussi afin de fournir aux États Membres de l'ONU des

directives appropriées sur l'application des sanctions. Nous nous félicitons qu'une séance d'information publique soit prévue en juillet, durant laquelle le Président du Comité expliquera à tous les États Membres de l'ONU comment mettre en œuvre les résolutions concernant l'Iran de la manière la plus efficace possible.

L'Allemagne est prête à engager un dialogue sérieux sur les précieuses recommandations formulées dans le rapport. Une recommandation importante a été tout particulièrement mise en avant. Nous sommes très favorables à l'établissement d'une liste des auteurs de violations des sanctions car cela montre que quiconque fait fi de la résolution du Conseil devra en subir les conséquences. Comme l'a indiqué aujourd'hui le Président du Comité, le Comité a convenu de faire figurer sur cette liste deux personnes et une entité impliquées dans des cas de violation des sanctions. Nous espérons vivement que le Comité continuera de fonctionner de manière aussi efficace.

Il est regrettable que l'Iran continue de ne pas s'acquitter de ses obligations internationales. Nous exprimons une nouvelle fois notre préoccupation face au fait que l'Iran exporte des armes vers d'autres pays, la Syrie en particulier, mais aussi à destination du Hezbollah. Le Groupe doit continuer d'enquêter sur tous les incidents, où et quand il le juge nécessaire.

Enfin, je réaffirme notre détermination à trouver une solution diplomatique à la question du nucléaire iranien. Nous demeurons prêts à dialoguer avec l'Iran en vue de rétablir la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. C'est dans cet esprit que nous aborderons les négociations de Moscou la semaine prochaine.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Osorio de son exposé au Conseil. Nous tenons en outre à féliciter le Groupe d'experts du Comité créé en application de la résolution 1929 (2010) pour la récente prorogation de son mandat et nous remercions ses membres pour le rapport présenté au Comité en mai (S/2012/395).

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Président au Conseil sur la réunion informelle du 1er juin 2012. Nous estimons qu'il s'agit d'une avancée au service de la transparence. À cet égard, nous continuons d'insister sur le fait que toutes les mesures du Comité doivent recueillir le consensus de ses membres et rester axées sur la recherche d'une solution pacifique à la question nucléaire iranienne.

L'Afrique du Sud estime encourageants les échanges actuels entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran visant à répondre aux préoccupations que suscite le programme nucléaire iranien. Nous pensons que ce dialogue s'inscrit dans la suite logique des décisions prises à la session du Conseil des gouverneurs de l'AIEA de novembre 2011. Nous constatons que, suite à la visite à Téhéran du Directeur de l'AIEA, M. Amano, l'Agence et l'Iran ont convenu de régler les questions en suspens en adoptant une approche structurée. Nous invitons l'Iran et l'AIEA à continuer d'œuvrer dans un esprit constructif et en faisant preuve de souplesse, et à continuer de chercher les occasions permettant aux deux parties d'engager le plus rapidement possible un dialogue sur les derniers points de divergence.

L'Afrique du Sud est également encouragée par le climat positif qui semble avoir caractérisé les récents pourparlers entre les E3+3 et l'Iran. Nous notons qu'un nouveau cycle de négociations aura lieu à Moscou et nous encourageons toutes les parties prenantes à ce processus à œuvrer activement pour obtenir des résultats, ce qu'attend le reste de la communauté internationale.

L'Afrique du Sud espère donc que le Comité créé en application de la résolution 1737 (2006) sera en mesure d'examiner soigneusement le rapport présenté par le Groupe d'experts (S/2012/395) et de se mettre d'accord sur une marche à suivre qui soit conforme aux appels à un règlement pacifique des préoccupations liées à la nature des activités nucléaires de l'Iran. Nous sommes convaincus que ce processus doit aussi se garder de créer de nouveaux antagonismes qui ne feront que durcir les positions des États qui s'emploient à apaiser les inquiétudes de la communauté internationale.

L'Afrique du Sud demande à l'Iran de continuer de coopérer avec l'AIEA et de s'acquitter de ses obligations pour élucider toutes les questions en suspens et rétablir la confiance dans la nature pacifique de son programme nucléaire. La solution durable sera celle qui rétablit la confiance de la communauté internationale dans la nature pacifique du programme nucléaire iranien, tout en respectant le droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Enfin, l'Afrique du Sud entend participer activement aux travaux du Comité, dans le but de contribuer à une solution durable.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier le Représentant permanent de la Colombie, l'Ambassadeur Néstor Osorio, de son exposé instructif. Nous en profitons

pour saluer les qualités de direction dont il fait preuve à la tête des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Nous nous félicitons de l'approbation unanime de la résolution 2049 (2012), adoptée la semaine dernière, qui proroge le mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et chargé de s'assurer de l'application des sanctions imposées à la République islamique d'Iran. Comme nous l'avons dit à différentes occasions, nous considérons que le Groupe d'experts est une composante indispensable du régime des sanctions imposées à l'Iran. Il accomplit en effet un travail utile et concret à l'appui du Comité 1737. Son mandat de rassembler, d'analyser et de vérifier, sous la conduite du Comité, les informations fournies par les États est important.

Je voudrais mettre brièvement l'accent sur certains éléments du rapport trimestriel. Premièrement, nous devons continuer de viser en priorité l'application effective de la résolution 1737 (2006), adoptée par le Conseil. L'identification, durant la période à l'examen, de deux personnes et d'une nouvelle entité impliquées dans des cas de violation signalés au Comité montre que ce dernier s'acquitte correctement de son mandat.

Deuxièmement, nous saluons les activités de sensibilisation menées par le Groupe d'experts dans le cadre de visites ou de séances d'information sur l'application des sanctions, la surveillance de leur application et l'analyse des tendances et meilleures pratiques, en plus de sa participation à des séminaires dans le monde entier.

Troisièmement, nous prenons note du rapport final du Groupe d'experts dont nous appuyons les recommandations. Nous espérons que ce rapport pourra être publié dans l'optique de la transparence.

Quatrièmement, nous notons que, pendant la période considérée, le Comité a reçu plusieurs notifications de la part d'États Membres concernant des violations présumées. Nous félicitons le Comité qui, avec l'appui du Groupe d'experts, a donné suite à ces rapports tout en intensifiant ses activités de sensibilisation de l'opinion publique afin d'éviter de nouvelles violations des sanctions.

Cinquièmement, nous sommes favorables à la tenue d'une séance d'information publique du Comité avec la participation du Groupe d'experts le 9 juillet prochain.

S'agissant de la situation politique actuelle, nous considérons comme très positive la tenue d'un dialogue et de pourparlers qui ont commencé à Istanbul en avril, ont continué à Bagdad le mois dernier et se poursuivront à Moscou ce mois-ci entre l'Iran et le Groupe 3+3.

Nous appuyons avec force l'adoption d'une approche à double voie et espérons qu'un environnement favorable et un engagement véritable permettront de trouver une solution négociée à la question nucléaire iranienne.

Enfin, le Guatemala réaffirme l'importance de l'application équilibrée des trois piliers fondamentaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir, la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Traité de non-prolifération jette les bases de ce qui doit être un véritable engagement de la part de l'Iran à s'acquitter de ses obligations dans le cadre de cet accord dans le respect de son droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier l'Ambassadeur Nestor Osorio pour sa présentation du rapport trimestriel du Comité 1737. Nous le félicitons pour la façon dont il a dirigé le Comité, ainsi que pour le professionnalisme avec lequel le Comité s'est acquitté de son mandat.

Je me réjouis de la présentation du rapport final (S/2012/395) du Groupe d'experts, qui a été publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité la semaine dernière. Nous nous félicitons de la prorogation la semaine dernière du mandat du Groupe jusqu'au 9 juillet 2012.

Nous espérons que le Groupe continuera de travailler sous la direction du Comité 1737 et qu'il l'aidera à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous apprécions le travail, dont les activités d'information, réalisé par le Groupe et l'encourageons à poursuivre ses tâches dans le respect rigoureux des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, d'une manière indépendante, objective, transparente et impartiale. Le Groupe doit également poursuivre la pratique consistant à informer régulièrement le Comité de toutes ses activités.

Nous appuyons également l'intention exprimée par le Président de tenir une séance d'information publique de concert avec le Coordonnateur du Groupe d'experts en juillet 2012 pour les États Membres intéressés sur leurs mandats et pour répondre à leurs éventuelles questions. Nous croyons que cette séance d'information sera également l'occasion pour le Comité et le Groupe de connaître les vues de l'ensemble des Membres de l'ONU.

L'Inde a toujours appuyé le droit de toutes les nations à des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire conformément aux traités internationaux pertinents auxquels

elles sont parties. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de rétablir la confiance dans le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. À cet égard, nous saluons les récents échanges entre l'Iran et l'AIEA, dont la visite du Directeur général de l'Agence à Téhéran. Nous espérons que les questions techniques en suspens relatives au programme nucléaire iranien seront résolues pacifiquement grâce à la coopération de l'Iran avec l'AIEA.

Nous accueillons également avec satisfaction les pourparlers tenus ces deux derniers mois entre le Groupe des cinq membres permanents plus un et l'Iran à Istanbul et Bagdad. Nous pensons que ces discussions devraient se poursuivre et espérons que les parties seront en mesure d'aller de l'avant au cours du prochain cycle de pourparlers, prévus pour la semaine prochaine à Moscou.

L'Inde est favorable à la mise en œuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question nucléaire iranienne. Il faut, dans le cadre de la mise en œuvre de ces résolutions, veiller à ne pas léser les activités commerciales et économiques légitimes.

Avant de conclure, je tiens à assurer l'Ambassadeur Osorio de la coopération continue de ma délégation en vue de faciliter les travaux du Comité 1737.

M. Mbeou (Togo) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Nestor Osorio de l'exposé qu'il vient de présenter sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et de son Groupe d'experts. Je saisis cette occasion pour féliciter le Groupe d'experts, dont le mandat a été prorogé par la résolution 2049 (2012) du 7 juin 2012, pour le travail considérable qu'il effectue.

Depuis l'adoption de la résolution 1737 (2006), nous faisons le constat que les rapports entre la République islamique d'Iran et les différentes structures mises en place pour lutter contre la prolifération des armes nucléaires ne se sont guère améliorés. Ces dernières années, voire ces derniers mois, la crise de confiance s'est plutôt accentuée. En effet, le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de février 2012 souligne que les activités d'enrichissement se sont poursuivies et qu'il y a une possible extension de son programme nucléaire à des activités militaires, notamment sur le site de Parchin. Les conclusions du rapport (S/2012/395) du Groupe des experts, créé par la résolution 1929 (2010), semblent confirmer les soupçons de l'AIEA dans une large mesure.

Nous regrettons que la volonté sans cesse exprimée de l'AIEA d'inspecter ce site n'ait pas encore reçu d'échos favorables de la part des autorités iraniennes. Cette démarche s'inscrit pourtant dans le cadre de la coopération entre l'Iran et l'Agence, coopération que le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA n'a de cesse d'appeler à intensifier.

Eu égard à tout ce qui précède, le Togo voudrait exhorter la République islamique d'Iran à remplir les obligations découlant pour elle, non seulement du Traité de non-prolifération, mais également de l'accord la liant à l'AEIA et des négociations avec le Groupe des cinq plus un. Mon pays se félicite justement de la poursuite de ces négociations, les 23 et 24 mai passés, à Bagdad. Une autre rencontre de même nature est prévue, les 18 et 19 juin prochains, à Moscou.

Le Togo prend également acte de la déclaration du Président iranien selon laquelle son pays est prêt à poursuivre les négociations et exprime le vœu que la réunion de Moscou débouche sur des conclusions susceptibles de constituer un gage pour un renouveau dans les relations entre l'Iran et les autres partenaires.

Au sujet des sanctions, je voudrais partager les sentiments selon lesquels les sanctions imposées, sous l'égide des Nations Unies, cœxistent, malheureusement, avec une pléiade d'autres sanctions édictées par des États ou des groupes d'États. Le rapport du Groupe d'experts relève avec préoccupation cette dualité. Pendant que certains pays déclarent se conformer seulement aux sanctions des Nations Unies, d'autres indiquent qu'ils appliquent les deux catégories à la fois.

S'agissant des rapports, étant donné que peu d'États fournissent au Conseil des rapports sur l'application des résolutions pertinentes sur la question du nucléaire iranien, il serait indiqué que des activités de sensibilisation, par le biais de visites, d'inspections et de participation à des séminaires ou ateliers au bénéfice de tous les pays, soient régulièrement menées. Nous pensons que c'est le moyen idéal pour le Comité de mieux se faire connaître et de mettre en exergue le rôle des États dans l'application des résolutions.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres intervenants, je voudrais remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio de son exposé et le féliciter pour le travail remarquable réalisé, sous son égide, par le Comité créé par la résolution 1737 (2006) relatif à l'Iran. Nous souscrivons pleinement aux points de vue exprimés dans ses propositions et ses conclusions.

S'agissant du rapport final du Groupe d'experts (S/2012/395), je voudrais souligner en particulier ses recommandations utiles. Nous nous félicitons également de ce que, dans un souci de transparence et afin d'encourager

l'application des résolutions du Conseil de sécurité, ce rapport ait été rendu public.

Nous félicitons le Comité d'avoir recensé deux autres personnes et une nouvelle entité qui se livrent à des activités qui vont à l'encontre de ces résolutions. Nous considérons nous aussi que l'inscription de nouvelles personnes sur la liste doit faire l'objet d'un examen à intervalle régulier et que les listes mentionnées dans la résolution 1929 (2010) doivent être mises à jour, le cas échéant. Nous appuyons également l'idée d'intensifier les activités de sensibilisation pour encourager les États Membres à appliquer efficacement les mesures et les dispositions du régime de sanctions.

Il ne fait aucun doute que le régime de sanctions a pour effet de ralentir la capacité de l'Iran à perfectionner ses programmes nucléaire et de missiles balistiques. Il remplit aussi largement sa mission d'encouragement de la reprise de pourparlers crédibles et sérieux. Les discussions intenses et approfondies qui ont eu lieu à Bagdad en mai, ainsi que la perspective d'une poursuite des négociations à Moscou sont autant d'éléments encourageants. Toutefois, des désaccords importants subsistent et il faut impérativement poursuivre le dialogue et trouver de nouveaux terrains d'entente le plus rapidement possible. De même, nous espérons que, suite à la visite que le Directeur général Amano a effectuée récemment à Téhéran, une coopération véritable pourra reprendre entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran, et ce, malgré les résultats décevants de la réunion qui s'est tenue à Vienne vendredi dernier.

Nous invitons l'Iran à signer et à mettre en œuvre le document sur une approche structurée dont il est convenu avec l'AIEA, afin de garantir une pleine coopération, permettant ainsi à l'Agence d'obtenir des éclaircissements sur les questions en suspens et de pouvoir se prononcer de manière concluante sur la nature du programme nucléaire iranien. Bien que nous souscrivions au principe selon lequel les sanctions ne sont pas une fin en soi, elles demeurent néanmoins clairement un élément essentiel de la stratégie à deux volets que le Portugal appuie depuis le début de ce processus. L'Iran n'a pas encore démontré sa volonté de respecter intégralement les résolutions du Conseil de sécurité. En clair, il doit absolument suspendre toutes les activités d'enrichissement et de retraitement et tous les projets liés à l'eau lourde et accorder à l'AIEA un accès sans entrave à tous ses sites nucléaires.

Le Portugal réaffirme une fois de plus son attachement de longue date à une solution diplomatique à la question du nucléaire iranien, conformément à la stratégie à deux volets, tout en gardant à l'esprit qu'il est urgent de lever les inquiétudes de la communauté internationale quant à la nature du programme nucléaire iranien. Pour terminer, je voudrais exprimer de nouveau notre gratitude et notre plein appui à l'Ambassadeur Osorio pour les travaux réalisés par le Comité qu'il dirige avec tant de compétence.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio du travail qu'il réalise à la tête du Comité créé par la résolution 1737 (2006) et de son exposé détaillé sur les activités du Comité.

Nous prenons note du travail accompli jusqu'à présent par le Groupe d'experts constitué en application du paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010), sous la supervision du Comité et nous nous félicitons de la prorogation de son mandat jusqu'au 9 juillet 2013. Il est essentiel que le Groupe d'experts poursuive ses activités de sensibilisation, qui jouent un rôle clef pour qu'un plus grand nombre d'États Membres établissent des rapports nationaux sur l'application des résolutions pertinentes. Nous saluons les efforts consentis par le Comité pour améliorer l'application du régime de sanctions. L'Azerbaïdjan accueille avec satisfaction la première version du projet de rapport final du Groupe d'experts (S/2012/395) et est prêt à participer à un débat fructueux sur ce document.

Pour la République d'Azerbaïdjan, il est de la plus haute importance de veiller à ce que son territoire ne soit pas utilisé comme voie de transit pour le trafic d'articles et de matières liés à la prolifération des armes nucléaires et des technologies en matière d'armement. À notre avis, prévenir la prolifération des armes nucléaires est le plus grand défi auquel la communauté internationale est actuellement confrontée sur le plan de la sécurité. Toutefois, la poursuite de ces objectifs ne nous autorise pas à priver un quelconque pays de son droit de développer, sous contrôle international, son industrie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques.

M. Bouchaara (Maroc) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur de la Colombie, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), pour son exposé et lui dire combien nous apprécions ses efforts à la tête du Comité. Je voudrais associer également à mes remerciements le Groupe d'experts créé en application de la résolution 1929 (2010), pour la qualité de l'expertise mise à la disposition du Comité. Nous encourageons le Groupe à poursuivre, sous la supervision du Comité, sa participation aux différentes conférences et réunions pertinentes, conformément au mandat du Comité, et notamment son dialogue avec les États Membres, en particulier à travers les visites organisées dans les pays sur leur demande. À cet effet, nous rappelons avec satisfaction que des membres du Groupe d'experts ont effectué une visite au Maroc qui leur a permis

d'examiner avec les autorités marocaines les dispositions prises en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Comité a examiné le rapport final du Groupe d'experts (S/2012/395). Je voudrais réitérer mes félicitations au Groupe pour la qualité de son rapport et les efforts qu'il a fournis afin de prendre en considération les commentaires du Comité lors de l'examen de son rapport précédent. Nous espérons que le Comité poursuivra l'examen de ce rapport final dans un esprit constructif qui lui permette d'aboutir rapidement à un consensus. Nous nous félicitons également du renouvellement consensuel du mandat du Groupe et nous demeurons convaincus que le Comité pourra continuer à compter sur le professionnalisme et l'impartialité du Groupe d'experts. Nous sommes également confiants qu'il pourra bénéficier de toute la coopération requise de la part des États Membres. Dans cet esprit, ma délégation soutient l'idée de tenir une réunion d'information à l'intention de tous les États Membres de l'ONU.

Le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), publié le 25 mai 2012, a démontré que les questions en suspens concernant le programme nucléaire iranien n'ont pas encore été résolues. Le rapport fait également état de l'avancement du dialogue entre l'AIEA et l'Iran en indiquant un progrès dans la définition d'une « approche structurée pour la clarification de toutes les questions en suspens ». Nous espérons que l'Agence bénéficiera de toute la coopération requise à cette fin.

Nous nous félicitons de la reprise des pourparlers entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne afin de progresser vers une solution diplomatique à cette question. Nous demeurons convaincus que le dialogue et la voie diplomatique doivent être la voie à suivre. La réussite d'un tel dialogue nécessite un engagement clair, soutenu et de bonne foi, et l'abstention de toute action susceptible de compliquer la situation.

Nous estimons également que la résolution de cette question passe par le strict respect des résolutions du Conseil de sécurité et par la totale satisfaction des demandes de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans le cadre de l'accomplissement des obligations internationales de l'Iran. Nous demeurons convaincus de l'impartialité et de l'intégrité de l'AIEA, qui est l'unique institution compétente en la matière, et qui, par conséquent, devra bénéficier de toute la coopération nécessaire, y compris les informations et les accès requis.

Nous réaffirmons, à cette occasion, que le régime de non-prolifération ne saurait être affaibli et que tous les États doivent respecter scrupuleusement leurs obligations en la matière. L'objectif de la non-prolifération nucléaire continuera à être mis à rude épreuve si les engagements contractés ne sont pas respectés. Ce régime, je le rappelle, est basé sur un équilibre fondamental entre les droits et les obligations des États, équilibre auquel nul État ne saurait se soustraire.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Nestór Osorio de nous avoir présenté le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), qui couvre la période allant du 21 mars au 11 juin 2012. Nous examinons le rapport final (S/2012/395) du Groupe d'experts présenté au Comité le mois dernier, qui a depuis été publié. Nous espérons que le Comité examinera ce rapport détaillé ainsi que ses conclusions et recommandations au cours des semaines à venir.

Nous sommes aussi d'avis que le Groupe d'experts doit mener ses travaux et ses activités en respectant strictement son mandat qui est énoncé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et sous la direction du Comité. Il importe que les rapports du Groupe s'alignent sur les objectifs généraux, mais complémentaires, énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité – à savoir l'application efficace des sanctions et l'apport d'une solution négociée et diplomatique à la question du nucléaire iranien.

Maintenant que le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 2049 (2012), qui proroge le mandat du Groupe pour une nouvelle année, nous demeurons convaincus que la composition du Groupe doit suivre le principe d'une représentation géographique plus large, notamment des pays en développement. Nous espérons que la nomination des membres du Groupe se fera en veillant à respecter un équilibre s'agissant des compétences et une représentation géographique équitable. Ces mesures contribueront à sensibiliser davantage l'ensemble des Membres de l'ONU à l'importance du régime de sanctions.

Nous prenons note du récent rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la mise en œuvre des garanties en Iran, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous nous félicitons du cycle série de pourparlers utiles tenu à Istanbul et à Bagdad entre l'Iran et les cinq membres permanents plus l'Allemagne. Nous espérons que le prochain cycle de pourparlers, prévu à Moscou, contribuera à approfondir le processus diplomatique en vue de trouver une solution négociée et pacifique à la question du nucléaire iranien.

Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité ne sont que l'un des moyens visant à réaliser l'objectif global et commun qui consiste à régler les questions relatives aux programmes nucléaire et de missiles de l'Iran. Nous réaffirmons que, selon nous, les sanctions imposées par le Conseil de sécurité ne doivent pas être une fin en soi. Elles doivent être harmonisées avec les objectifs généraux fixés par le Conseil en vue de faciliter un règlement négocié des questions en suspens. Compte tenu du contexte régional délicat et complexe, le Pakistan, qui est voisin de l'Iran, ne tient pas à voir les tensions s'envenimer dans une région déjà instable. Nous réaffirmons donc la nécessité de recourir au dialogue et à la diplomatie. L'Iran, en tant que partie au TNP et membre de l'AIEA, jouit de certains droits que nous devons respecter. Dans le même temps, l'Iran doit honorer ses obligations légales en vertu du TNP et coopérer pleinement avec l'AIEA afin de régler les questions en suspens.

Nous sommes certains que le Conseil, le Comité et le Groupe d'experts veilleront toujours à maintenir un équilibre entre les sanctions et les négociations.

M. Briens (France) : Je souhaite également remercier l'Ambassadeur Osorio pour son rapport trimestriel et sa présidence efficace du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Le rapport final (S/2012/395) que le Groupe d'experts vient de transmettre au Conseil dresse un tableau complet et précis de la mise en œuvre des sanctions à l'encontre de l'Iran. Il montre que les sanctions ont un impact. Elles ont pour effet d'entraver les acquisitions iraniennes en matière balistique et nucléaire, et donc de ralentir ses programmes. Elles ont aussi obligé l'Iran à modifier ses méthodes d'acquisition, d'exportation et de financement illicites. Nous devons donc continuer de mettre en œuvre ces mesures de manière rigoureuse.

Ce rapport met aussi en lumière la persistance des violations par l'Iran de ses obligations internationales. Ces violations impliquent des méthodes de plus en plus complexes et coûteuses : utilisation de sociétés écrans et de noms d'emprunt, recours à de multiples intermédiaires financiers et à des bureaux de change, dissimulation physique et fausses déclarations. Le Groupe, entre autres, souligne l'implication récurrente de membres du Corps des Gardiens de la révolution islamique et de la compagnie maritime Islamic Republic of Iran Shipping Lines dans ces violations.

Je souhaite en particulier insister sur les violations par l'Iran de l'embargo sur les armes. Nous sommes particulièrement préoccupés par le rôle actif de la Syrie, mis une nouvelle fois en lumière par le Groupe. La Syrie, qui est engagée dans une politique de répression sanglante de son peuple, est impliquée dans l'essentiel des cas de violations de l'embargo sur les armes notifiés au Comité. Leur ampleur confirme l'existence d'une politique continue de transferts illicites d'armes et de matériels connexes entre l'Iran et la Syrie. Nous savons par ailleurs que la Syrie est aussi impliquée dans de nombreux cas notifiés au Comité des sanctions contre la Corée du Nord. Il s'agit de violations graves par ce pays de ses obligations vis-à-vis du Conseil de sécurité.

Le Groupe d'experts indépendants, créé en 2010 par la résolution 1929 (2010), joue un rôle essentiel pour garantir que les mesures adoptées par le Conseil sont mises en œuvre et qu'elles restent efficaces. Je tiens à marquer notre appréciation au Groupe pour son professionnalisme et la qualité remarquable de son travail. Nous nous félicitons que son rapport final de cette année soit désormais accessible à tous. Nous souhaitons que ce soit aussi le cas du rapport de l'an dernier.

La tâche du Groupe n'est pas achevée, loin de là. Nous nous félicitons donc du renouvellement du mandat des experts pour une nouvelle année. C'est un signal supplémentaire adressé à l'Iran par la communauté internationale sur sa détermination à obtenir un plein respect des résolutions du Conseil.

Le Comité doit aussi remplir sa part de responsabilité. Nous souhaitons donc que les recommandations du Groupe soient suivies d'effets. Le Comité doit notamment actualiser régulièrement les listes de biens, d'individus et d'entités soumis à sanctions. C'est en particulier le cas des individus et des entités impliqués dans des cas de violations. Nous nous félicitons à cet égard que, pour la première fois depuis sa création, le Comité ait procédé à de nouvelles désignations. Il a ajouté à la liste des personnes et entités sanctionnées deux individus et une société liés à la Force Al Qods du Corps des Gardiens de la révolution islamique impliqués dans un cas de violation de l'embargo sur les armes notifié par le Nigéria. C'est une avancée importante. C'est la preuve que les violations des sanctions ne restent pas sans conséquences, et c'est la preuve que tous les États ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des sanctions.

Le Conseil de sécurité a été saisi une nouvelle fois d'un rapport préoccupant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il souligne que l'Iran continue de refuser de se conformer aux exigences du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. L'Iran poursuit activement ses activités d'enrichissement de l'uranium, à 3,5 et 20 %, et ses projets liés à l'eau lourde, en violation de ses obligations au titre des résolutions adoptées

par ce Conseil, et en l'absence de débouché civil crédible. L'Iran continue en particulier de produire de l'uranium enrichi jusqu'à 20% dans son installation souterraine de Fordo, dissimulée pendant des années.

En ce qui concerne la dimension militaire du programme iranien, aucune avancée concrète n'a malheureusement pu être obtenue par l'AIEA lors de sa nouvelle réunion avec l'Iran, le 8 juin, sur l'approche structurée. Ce document constitue une méthode de travail destinée à régler les questions non résolues du programme iranien, spécialement celles liées à sa militarisation. Malgré plusieurs visites récentes de l'Agence, et notamment de son Directeur général, en Iran, Téhéran refuse toujours de donner son accord formel sur ce document. Nous le regrettons. Conformément aux demandes formulées par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA dans sa résolution de novembre dernier, l'Iran doit donner à l'Agence un accès à l'ensemble des documents, personnes et sites pertinents, y compris au site militaire de Parchin, sur lequel l'Agence a constaté que des opérations susceptibles de nuire aux vérifications nécessaires étaient en cours.

Ce que nous demandons, comme le Conseil et comme l'ensemble de la communauté internationale, c'est que l'Iran instaure la confiance dans le caractère pacifique de son programme nucléaire. Les E3+3 ont rencontré l'Iran à Bagdad les 23 et 24 mai derniers. Cette réunion visait à poursuivre les discussions sur le programme nucléaire iranien, renouées à Istanbul le 14 avril. Les E3+3 ont fait des propositions concrètes destinées à établir la confiance dans la finalité exclusivement civile du programme nucléaire iranien. Ces mesures concernent les activités d'enrichissement à 20% menées par l'Iran, en particulier sur le site de Qom. Elles constitueraient une première étape vers le plein respect par l'Iran de ses obligations internationales. Nous attendons que l'Iran apporte une réponse constructive à nos propositions lors de la prochaine réunion à Moscou, afin d'engager un processus véritable de négociation conduisant à des résultats concrets.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier l'Ambassadeur Osorio de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui au Conseil ainsi que de son rapport sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et de son groupe d'experts. Comme il est clairement indiqué dans le rapport, le Comité continue d'accomplir un travail important à l'appui des résolutions du Conseil.

Le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) fournit de nouveaux éléments démontrant que le programme nucléaire iranien continue de se développer, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Il convient de souligner, en particulier, les aspects suivants.

Premièrement, l'Iran continue d'enrichir l'uranium jusqu'à 20% et d'accroître sa capacité de production d'uranium enrichi.

Deuxièmement, l'Iran a omis de fournir à l'AIEA des informations essentielles concernant son annonce de la construction de 10 nouvelles installations d'enrichissement de l'uranium.

Troisièmement, cela fait maintenant six mois que l'Iran s'est dit prêt à dialoguer avec l'Agence sur les éventuelles dimensions militaires de son programme nucléaire. Depuis, l'Iran n'a pris aucune mesure concrète sérieuse pour répondre aux préoccupations légitimes de la communauté internationale. L'Iran n'a même pas sérieusement entamé un processus visant à convenir des modalités, sans parler des mesures, pour donner suite aux questions qui suscitent la préoccupation.

L'Iran a à maintes reprises eu l'occasion de travailler de manière constructive avec l'AIEA en accordant un accès sans entrave à ses installations nucléaires et en agissant de manière transparente, mais il ne l'a pas fait. La communauté internationale a besoin que l'Iran passe des intentions aux actes. L'Iran doit permettre d'urgence à l'AIEA d'avoir accès aux personnes compétentes et aux sites et documents pertinents. Une coopération constructive avec l'AIEA est le seul moyen qu'a l'Iran de prouver au monde que ses intentions sont pacifiques.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport final du Groupe d'experts du Comité du Conseil créé par la résolution 1737 (2006) (S/2012/395). Ce document est crédible et de grande qualité. Nous saluons le fait qu'il sera rendu public, dans son intégralité et plus rapidement que prévu, comme aurait dû l'être le précédent rapport du Groupe, dont nous attendons toujours la publication. Nous remercions le Groupe d'experts de l'appui constant qu'il apporte au Comité.

Le rapport du Groupe indique que les sanctions continuent de ralentir le développement du programme nucléaire iranien, mais également que des activités interdites se poursuivent. Il révèle notamment que les sanctions empêchent l'Iran de se procurer certains articles pour son programme nucléaire, mais que les activités interdites se poursuivent.

Il y est également indiqué que le programme relatif aux missiles balistiques continue, avec la réalisation de

nouveaux lancements en dépit des interdictions, et que l'Iran transfère illégalement des armes classiques, y compris deux cargaisons à destination de la Syrie clairement identifiées. En d'autres termes, l'Iran continue de violer de manière flagrante les résolutions du Conseil.

Nous accueillons favorablement les recommandations du Groupe concernant les prochaines mesures que le Comité devrait prendre. Nous appuyons la proposition visant à désigner nommément Yas Air et SAD Import-Export Company, et à les inscrire sur la liste relative aux sociétés en raison de leur rôle respectif dans les exportations d'armes illégales depuis l'Iran.

Nous convenons que le Comité pourrait multiplier les contacts avec les États Membres afin de les encourager à signaler les cas de non-respect et de violation. Nous convenons également de l'utilité d'une mise à jour des listes répertoriant les auteurs de violation et des listes de contrôle, comme l'a récemment fait le Comité relatif à la République populaire démocratique de Corée. Nous encourageons le Comité à s'attacher à donner suite à ces recommandations.

Le Royaume-Uni attend avec intérêt la tenue de la réunion publique du Comité envisagée par l'Ambassadeur Osorio. Ce sera une occasion importante d'examiner les travaux du Comité avec l'ensemble des États Membres de l'ONU. Nous nous félicitons que la date de cette réunion, fixée au 9 juillet, ait été annoncée.

Le Royaume-Uni demeure déterminé à dialoguer avec l'Iran au sujet des préoccupations légitimes de la communauté internationale à l'égard de son programme nucléaire. Nous continuons de rechercher une solution pacifique et négociée. Nous sommes convaincus que c'est la stratégie à deux volets – pression des sanctions et isolement international croissant – qui a amené l'Iran à accepter d'entamer un dialogue.

Le groupe des E3+3 a récemment pris part à des pourparlers à Bagdad, uni et prêt à prendre des mesures concrètes pour instaurer la confiance. Nous avons présenté en détail les mesures que nous souhaiterions que l'Iran prenne, notamment concernant des préoccupations clefs telles que l'enrichissement de l'uranium à 20%, et avons indiqué clairement quelle serait alors notre réaction. Nous attendons toujours que l'Iran examine sérieusement notre proposition et réponde à ces inquiétudes majeures, notamment en ce qui concerne l'enrichissement à 20%. L'Iran doit savoir que s'il n'apporte pas une réponse sérieuse nous intensifierons la pression des sanctions et appellerons d'autres pays à faire de même.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie l'Ambassadeur Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, de son exposé. Je salue les efforts qu'il déploie pour faire avancer les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) qui, je l'espère, continuera de s'acquitter de son mandat de manière prudente, pragmatique et équilibrée. La Chine a toujours attaché de l'importance aux activités du Comité, auxquelles elle continuera de participer activement.

Le 7 juin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2049 (2012), qui proroge le mandat du Groupe d'experts du Comité 1737. La Chine espère que le Groupe se conformera strictement aux objectifs et dispositions des résolutions pertinentes et continuera de travailler sous la direction du Comité, en respectant les principes de neutralité, d'objectivité et d'indépendance.

La question du nucléaire iranien relève du régime international relatif à la non-prolifération et de la paix et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être appliquées dans leur intégralité. Néanmoins, les sanctions ne sont pas une fin en soi. La Chine n'est pas favorable à ce que des pressions excessives soient exercées sur l'Iran ni à ce que des sanctions lui soient imposées de manière unilatérale.

La Chine est fermement opposée à la menace ou à l'usage de la force et appelle toutes les parties à s'abstenir de prendre toute mesure ou de tenir tout propos risquant d'aboutir à un affrontement. Le dialogue et la négociation sont la seule voie à suivre pour parvenir à un règlement approprié de la question nucléaire iranienne. Dernièrement, le groupe des cinq plus un et l'Iran ont eu des pourparlers sérieux et constructifs sur le dossier du nucléaire iranien.

La Chine espère que toutes les parties concernées continueront de faire preuve de bonne foi, de souplesse et de respect; répondront aux préoccupations de chacun; feront avancer de manière décisive le processus diplomatique et régleront progressivement leurs différends par le dialogue. À cet effet, la Chine continuera de jouer un rôle constructif. La Chine se félicite des nombreux cycles de dialogue entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Iran et encourage les deux parties à poursuivre leurs échanges actifs afin d'apporter rapidement une réponse aux préoccupations de la communauté internationale concernant le programme nucléaire iranien et de parvenir à un règlement diplomatique de cette question.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne à nouveau la parole à l'Ambassadeur Osorio.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier mes collègues pour leurs déclarations et propos aimables en réaction au rapport, qui est le produit du travail des membres du Comité. Je tiens d'ailleurs à remercier les experts du Comité, qui s'acquittent de leur mission avec sérieux et compétence, et contribuent ainsi à rendre ces rapports aussi transparents et objectifs que possible. Je suis également reconnaissant au Secrétariat de sa contribution importante à cet égard.

S'agissant du Groupe d'experts, comme tous les membres l'ont noté, il est coordonné par Mme Salomé Zourabichvili et fait preuve d'un sérieux et d'un professionnalisme remarquables. Nous sommes certains que, grâce au renouvellement de son mandat, le Groupe continuera de nous aider et de nous informer sur les progrès réalisés dans l'application du régime de sanctions.

Comme on l'a dit, je note que les membres attachent une grande importance à ce que les travaux du Comité soient plus extensifs et mieux connus de l'ensemble des membres de l'Organisation. La séance d'information publique que nous prévoyons de tenir le 9 juillet sera une occasion très importante non seulement du point de vue de la transparence et des informations transmises aux membres, mais elle sera également l'occasion d'appeler clairement les États Membres à contribuer au bon fonctionnement du régime de sanctions et à respecter leurs obligations de notification afin que le régime soit dûment mis en place.

En ma qualité de représentant de la Colombie, je voudrais m'associer à tous ceux qui demandent que les pourparlers du Groupe cinq plus un avec l'Iran sur le programme nucléaire de l'Iran et sur ses implications soient aussi fructueux que possible et que la prochaine réunion qui doit se tenir à Moscou soit couronnée de succès.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio pour ses remarques additionnelles et pour ses éclaircissements.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 20.